

## Délibération du Conseil Syndical

Séance du : 25 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 27      Nombre de conseillers présents ou représentés : 16

### Point n°2-4) : Espace Info Energie - Local

**Monsieur Jérôme HAMMALI** indique que la ville de Cernay met à disposition du Syndicat Mixte un local de 20 m<sup>2</sup>, situé 1 rue Latouche, pour accueillir l'Espace Info Energie du Pays Thur Doller.

Il est proposé de signer une convention avec la ville de Cernay, précisant les modalités de mise à disposition du local. Le montant mensuel de la redevance que versera le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller à la ville de Cernay est fixé à la somme de **213, 43 €**, incluant charges et taxes de toute nature, ainsi que les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de chauffage.

La convention est faite pour une durée d'une année renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2009. A l'occasion du renouvellement de la convention, le montant de la redevance pourra faire l'objet d'une éventuelle réévaluation.

### Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ▶ **Valide la convention** avec la ville de Cernay pour la mise à disposition d'un local de 20m<sup>2</sup>, situé 1 rue Latouche, pour un montant forfaitaire mensuel de **213, 43 €**
- ▶ **Autorise le Président** à signer la dite convention
- ▶ **Autorise le Président**, ou un Vice-Président, à signer tout document y afférant.



Pour extrait conforme,  
à Vieux-Thann, le 5 octobre 2009

